

La Gazette du LEVRIER

LE JOURNAL
D'INFORMATION
DE LA VILLE DE
WINTZENHEIM

#68

Automne/Hiver 2022



Ville, vignoble et campagne

SOMMAIRE



CONTACT

Magazine municipal d'information de la ville de Wintzenheim.

Directeur de la publication : Serge NICOLE

Comité de rédaction : Daniel LEROY et service Communication

Conception et réalisation : service Communication

Photos : Services de la Ville

Impression : Freppel Imprimeur à Wintzenheim

MAIRIE

28 rue Clemenceau 68920 WINTZENHEIM

Tél. 03 89 27 94 94

Site Internet : www.ville-wintzenheim.fr

E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr

 Ville de Wintzenheim

 [villedewintzenheim](https://www.instagram.com/villedewintzenheim)



Wintzenheim

4-5 Retour en images

SÉCURITÉ

6-7 Limitations de vitesse

URBANISME

8-9 Les chantiers se poursuivent

10 Coupures d'électricité cet hiver : comment être informé ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?
Inauguration d'une borne de recharge pour les voitures électriques

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

11 Le Club de Tarot a un nouveau Champion de France !

Chronique de la Société d'Histoire : « Le gros lot gagné à Wintzenheim !!! »

La municipalité recherche des bénévoles pour faire vivre ses relais lecture

ÉTAT-CIVIL ET SOLIDARITÉ

12 L'Association St-Vincent-de-Paul de Wintzenheim

France Services

Les grands anniversaires

13 Entretien du cimetière : ce qu'il faut savoir...

Journée Défense et Citoyenneté

Cartes d'identité et passeports

Fête des Aînés

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

14 Été 2022 : une sécheresse inédite

Rappel sur le brûlage des végétaux

ENFANCE - JEUNESSE

15 Infos en bref

VIE COMMUNALE

16-17 Décisions du Conseil Municipal

Parole aux groupes

DIVERS

18 Agenda

19 Informations pratiques



Inauguration du 1^{er} marché de Noël à Logelbach

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous sommes tous préparés à un hiver difficile avec une inflation importante, marquée par une envolée des prix de l'énergie.

Chacun a été sollicité pour faire des efforts, individuellement, mais aussi collectivement.

Pour cette raison, dès le début du mois d'octobre, nous avons engagé un plan de sobriété énergétique volontariste. La modification des horaires des services administratifs avec journée continue de 8h à 16h ou 16h30 permet la baisse du chauffage et l'extinction de l'éclairage plus tôt. Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire reste inchangé et la mairie vous accueille ainsi tous les jours, entre 12h et 14h, pour répondre à vos demandes.

Tous les bâtiments ont été équipés de sources lumineuses à basse consommation et la température fixée à 19°C, sauf le pôle sportif chauffé à 15°C.

Je remercie les utilisateurs de soutenir notre démarche en observant les écogestes dans les bâtiments publics tout au long de l'hiver.

Nous avons déjà entamé ce plan de sobriété en éteignant l'éclairage public de 23h à 5h, ce qui a permis de limiter la pollution lumineuse et de réaliser une économie.

Dans ce contexte, comme vous avez pu le voir, pour la période de la Nativité, notre ville s'est habillée de ses éclairages de Noël, mais sur une durée plus courte et sur un périmètre plus restreint. Nous avons essayé de trouver un juste équilibre entre préserver les fêtes de Noël - qu'elles restent un moment féérique pour les familles et les enfants - et la gestion de vos deniers. En effet, nous restons très attentifs aux

dépenses, mais aussi aux recettes. Cette année encore, nous n'augmenterons pas le taux de la taxe foncière communale.

Avec toute mon équipe municipale, nous continuons la mise en œuvre des projets que nous nous sommes engagés à faire et, en particulier, la construction de l'accueil périscolaire et de la cantine à côté des écoles, ainsi que des locaux pour la communauté de paroisses.

Le projet d'une nouvelle gendarmerie suit son cours et nous avons obtenu un accord de principe par les hautes autorités ministérielles.

Le réaménagement de la route de Colmar se poursuit par le choix du maître d'œuvre qui se fera en début de cette année.

La création de nos deux relais lecture est en bonne voie, projets co-conçus avec les bénévoles.

Il y aurait tellement de choses à dire sur l'année écoulée ! Je vous en laisse découvrir une bonne partie dans cette nouvelle édition.

Je remercie l'ensemble des élus, qui s'investissent au quotidien à mes côtés et aux vôtres, ainsi que les agents municipaux avec à leur tête la Directrice Générale des Services. Nous pouvons compter sur eux, sur leurs compétences et leur dévouement. Les projets évoqués nécessitent la mobilisation de tous et de nombreuses réunions sont nécessaires à leur mise en œuvre.

N'oubliez pas que je reste disponible pour échanger avec chacun d'entre vous. Vos observations sont toujours les bienvenues ; elles m'enrichissent chaque jour pour mieux servir notre ville.

*Avec mes meilleurs vœux,
Une excellente année 2023 et
tout mon dévouement.*

Bien cordialement

Serge NICOLE

Maire

Vice-Président de Colmar Agglomération

RETOUR EN IMAGES

7 SEPTEMBRE 2022
LANCEMENT DE LA SAISON
CULTURELLE 2022-2023



24 SEPTEMBRE 2022
FÊTE DE RENTRÉE DE L'EMDW



1 ET 2 OCTOBRE 2022
EXPOSITION DE WINTZEN'ARTS



5 OCTOBRE 2022
CONCERT DES CRACKED COOKIES

OCTOBRE 2022
VACANCES DE LA TOUSSAINT
DES JEUNES DE L'ESPACE ANIMATION
ARTHUSS



26 OCTOBRE 2022
SPECTACLE JEUNE PUBLIC DE LA
COMPAGNIE DES FÉES DU LOGIS
« SORCIÈRE, SORCIÈRES »

28 OCTOBRE 2022
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION
« PHOTOGRAPHIES VAGABONDES »



2 NOVEMBRE 2022
CONCERT SOUL DE LEÏLA

6 NOVEMBRE 2022
BOURSE BD



11 NOVEMBRE 2022
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
DU 11/11/1918

2, 3 ET 4 DÉCEMBRE 2022
MARCHÉ DE NOËL À
WINTZENHEIM



9, 10 ET 11 DÉCEMBRE 2022
MARCHÉ DE NOËL À LOGELBACH

14 DÉCEMBRE 2022
VISITE DE STANISLAS GUERINI,
MINISTRE DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUES



Limitations de vitesse

Limitation 30



Lorsque le panneau d'entrée d'agglomération est complété par un panneau de limitation de vitesse (inférieur à 50 km/h), cela signifie que la limitation de vitesse s'applique sur tout le territoire de l'agglomération jusqu'à ce que vous en sortiez.

Cette limitation de vitesse réduite permet aux usagers de réduire la distance d'arrêt en cas de freinage d'urgence et permet aux autres usagers, notamment aux cyclistes, de circuler plus sereinement dans le flot de circulation.

Zone 30



La zone 30 est le premier pas vers une réflexion plus globale sur les déplacements doux et permet d'améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Avec la vitesse des véhicules motorisés limitée à 30 km/h, elle permet aux piétons, notamment aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées, de traverser la chaussée dans de bonnes conditions même en l'absence de passage prévu à cet effet.



Les cyclistes sont davantage en sécurité et bénéficient du double sens de circulation sur l'ensemble des rues de la zone.

Le quartier de Logelbach et l'hyper centre de Wintzenheim bénéficient de grandes zones 30 (cf. plan).

NB : lorsqu'un automobiliste sort de la zone 30, sa vitesse reste limitée à 30 km/h comme sur l'ensemble de la commune, sauf indication contraire.

Zone de rencontre



La zone de rencontre est ouverte aux différents modes de circulation (véhicules, cycles, piétons, etc.). A l'intérieur de cette zone, les piétons sont prioritaires et peuvent à ce titre circuler sur toute la largeur de la voirie et cohabitent avec les autres modes de déplacement. La vitesse y est limitée à 20 km/h. Le but de ce type de zone est de favoriser la mixité des usagers dans la convivialité.

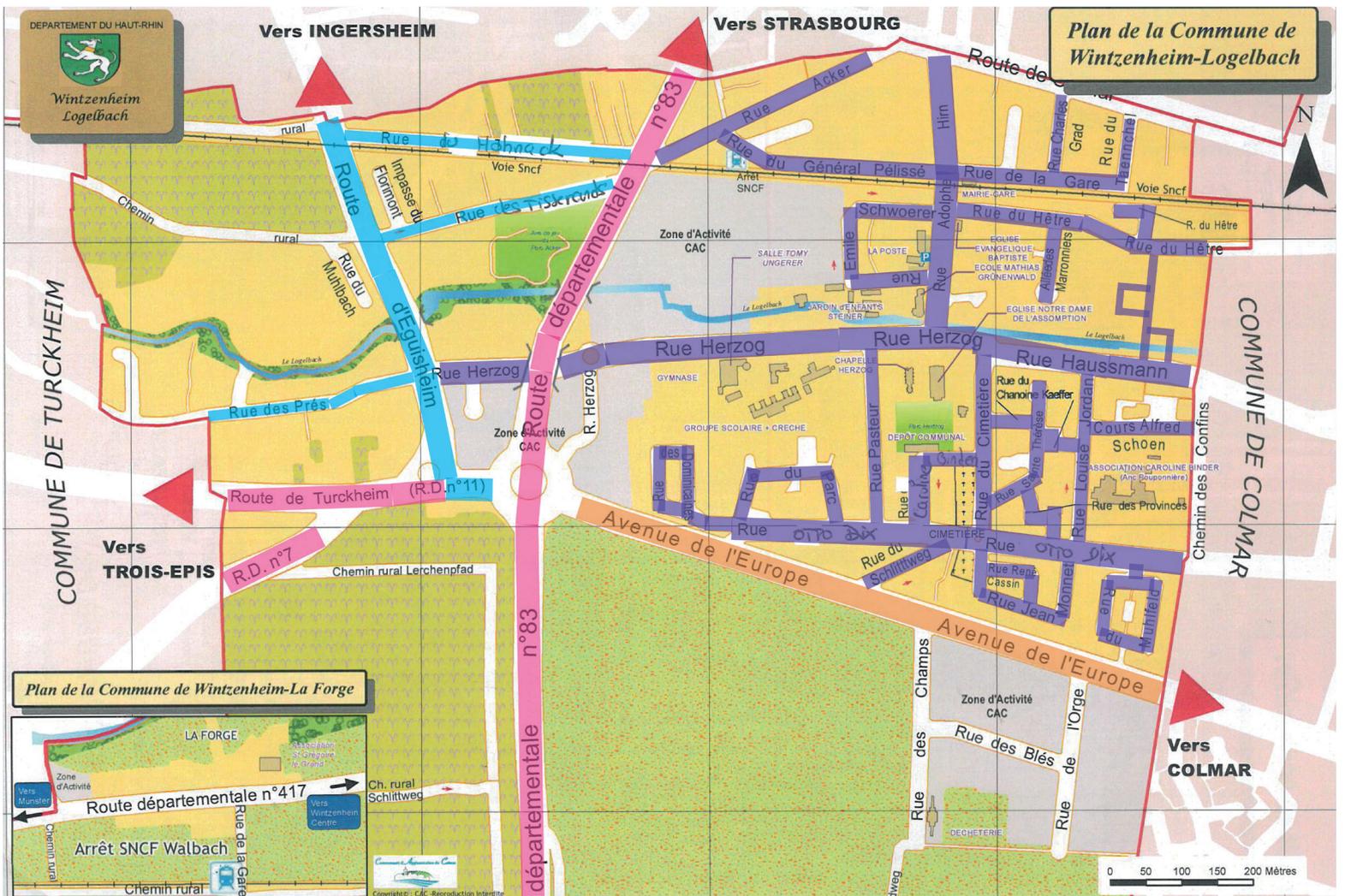
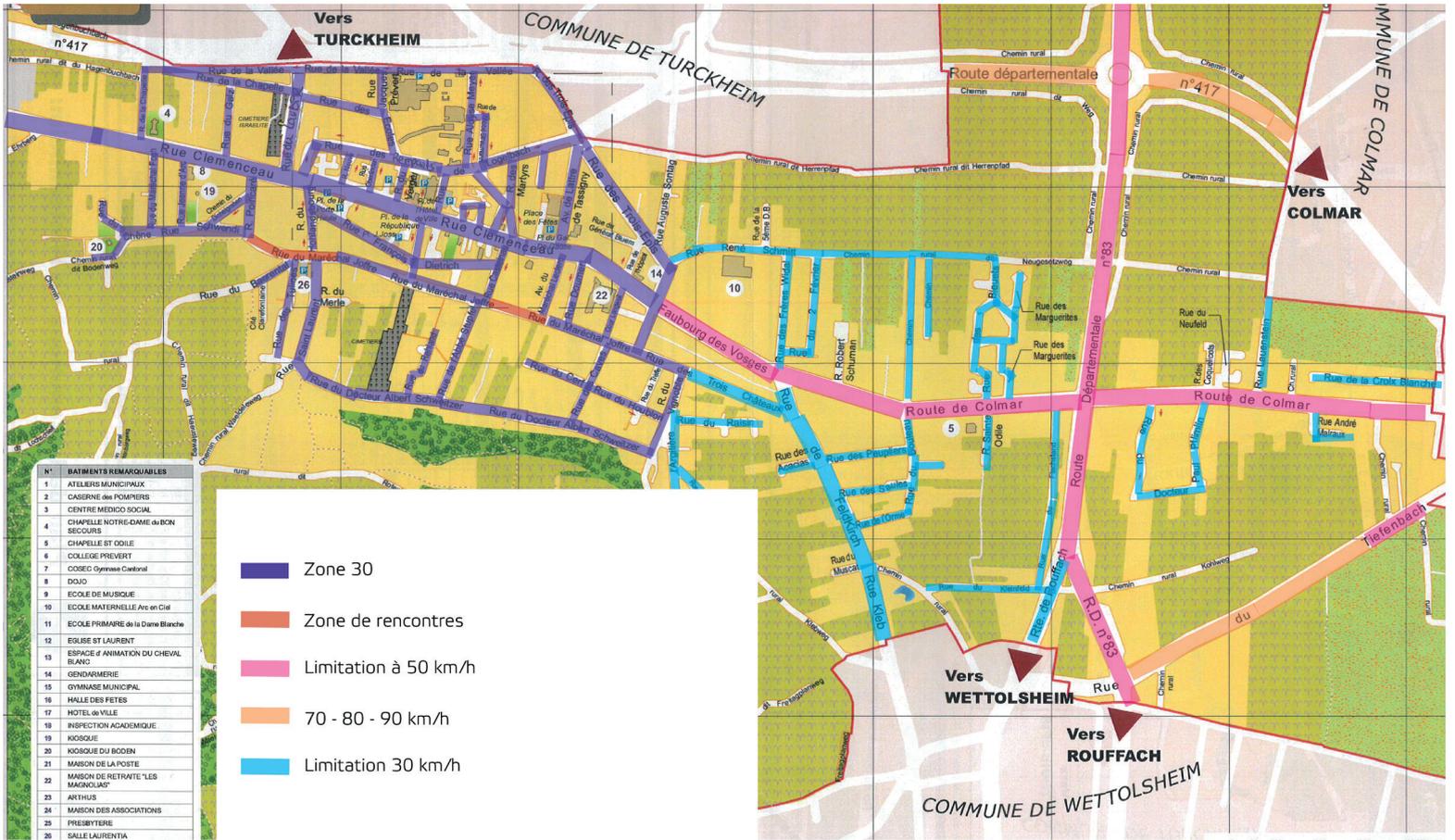
Deux zones de rencontre existent rue Joffre à Wintzenheim.

Limitation 50



Dans une commune où la limitation de vitesse a été abaissée, certains axes dont la configuration le permet peuvent cependant être maintenu à 50 km/h. Ceci est signalé à l'automobiliste par la présence de panneaux et de marquage au sol. Lorsque l'utilisateur quitte ces axes, il doit à nouveau limiter sa vitesse à celle prescrite sur l'ensemble de la commune.

A Wintzenheim, les axes suivants sont concernés par la mesure : route de Colmar, faubourg des Vosges, rue du Tiefenbach, RD 83, route de Turckheim et RD 7.



Les chantiers se poursuivent

2022 aura été une année particulièrement intense en travaux.

Mener à son terme en un an les travaux qui sont énumérés ci-dessous n'est pas une mince affaire. Aussi je tiens à saluer tout particulièrement le travail du personnel communal qui a œuvré à sa réussite.

En effet, chaque chantier est synonyme de formalités administratives d'amont en aval, de réunions hebdomadaires au cours desquelles il est nécessaire de pallier aux aléas, aux imprévus, d'assurer un suivi rigoureux et d'apporter des réponses rapides pour éviter tout dérapage de planning dans la mesure du possible. Et le résultat est là !

Église Saint-Laurent à Wintzenheim

Depuis ce printemps, le chantier de la réfection de la toiture est achevé. Montant : 326 400 €.

L'eau de pluie est récupérée dans une citerne de 50 000 litres enterrée derrière le chœur de l'église.

Montant : 77 800 €.



La commune de Zimmerbach a participé au financement à hauteur de 20 000 € et nous la remercions bien sincèrement.



Parking du cimetière, rue Joffre à Wintzenheim

Prévus dans le marché de la restructuration de la rue Joffre, les travaux ont dû être reportés au printemps 2022, le temps d'acquérir le terrain. 32 places en pavés drainants et 3 pour personnes à mobilité réduite ont ainsi été créées. Un portillon a également été mis en place au bout du parking. Montant : 172 500 €.



Démolition du Presbytère, rue du Logelbach à Wintzenheim en vue de la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires et de locaux pour la communauté de paroisses en lieu et place du bâtiment démoli. Les travaux ont duré trois semaines.

Montant : 52 686 €



Calvaire du cimetière à Wintzenheim-centre



Le calvaire a été refait suite au détachement d'un bras, d'une main en très mauvais état et d'un risque de perte du deuxième bras du Christ.

L'ensemble de la stèle a été restauré et retrouve ainsi son état originel.

Montant : 11 600 €.

Pont et Route de Zimmerbach

Après presque deux années de fermeture, la route de Zimmerbach est ouverte à la circulation depuis le 28 octobre 2022 pour le plus grand bonheur des habitants. L'ancien pont a dû être reconstruit. Montant 172 000 €. Un nouveau revêtement à été nécessaire sur la route. Montant 105 000 €.

Fontaine, place de République à Wintzenheim



Un mécène de Wintzenheim tenait à redorer la statue de la Vierge en prenant à sa charge la peinture polychrome et la patine. Montant de 3000 €. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

La commune a, pour sa part, payé tous les travaux préparatoires tels que les photos, l'étude statigraphique, le nettoyage et la réparation de la pierre. Montant 4 020 €.

Pont et rue Hirn à Logelbach

Les travaux sont achevés sur ces deux chantiers gérés de façon rigoureuse par les maîtres d'œuvre : le bureau d'études Tekto pour le pont et Cocyclique pour la rue Hirn. À plusieurs reprises, la coopération de plusieurs intervenants rendait les travaux difficiles, dans une ambiance très tendue (entreprises concernées pour le pont et pour la rue, gestionnaires de réseaux, SNCF, Leclerc pour la continuité des livraisons, école Steiner).

Si tout le monde a joué le jeu, nous remercions tout particulièrement l'école Steiner qui a accepté spontanément la mise en place sur son terrain d'un passage piétonnier, mais également le directeur de Leclerc qui a adapté ses livraisons en fonction de l'avancement des travaux.

Montant pont : 405 000 €.

Montant Rue Hirn : 429 500 €.



Eaux pluviales, par Colmar Agglomération



Pour pallier aux inondations récurrentes, des puits d'infiltration avec tranchées drainantes précédés de puits de décantation ont été mis en place dans la rue de l'Orme au point le plus bas avec dédoublement de l'avaloir et dans la rue du Bouleau.

De plus, huit puits d'infiltration ont été mis en place dans la rue Sontag. Le chantier démarré fin novembre dans la rue de la Chapelle, est aussi terminé.

Il restera à traiter le problème un peu plus complexe de la rue des Tulipes au cours du premier trimestre 2023.

Rue Haussmann à Logelbach

Dans le prolongement de la rue Herzog, la rue Haussmann a été restructurée de fond en comble avec création de places de stationnement, de trottoirs confortables, de stationnements minute pour le commerce et de quelques poches de verdure. Montant : 494 300 €.



Clôture de square Herzog à Logelbach



L'aire de jeu est clôturée.

Il reste à mettre en place l'électrification des portails.

Montant : 75 400 €

Presbytère de Logelbach

Les travaux de peinture dans toutes les pièces ont été réalisés en propre régie et la cuisine a été intégralement faite par nos agents.



COUPURES D'ÉLECTRICITÉ CET HIVER : COMMENT ÊTRE INFORMÉ ?

Vialis vous informe sur les coupures exceptionnelles qui pourront survenir au courant de l'hiver 22/23. Sur ordre de RTE, les GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) d'électricité (Vialis, Enedis, ...) pourraient être contraints en ultime mesure de procéder à des délestages dans certains secteurs pour assurer la sécurité du réseau électrique.

Ainsi, Vialis conseille à ses clients de s'inscrire à l'alerte Ecowatt <https://monecowatt.fr/> qui donne la météo de l'électricité en temps réel. En cas de signal rouge, le bon réflexe est de consulter le site dédié <https://coupures-exceptionnelles.vialis.net> pour vérifier quelles sont les adresses concernées par d'éventuelles coupures.

Pour réduire le risque de coupure potentielle, adoptez les éco-réflexes au quotidien ! Plus d'infos sur <https://energies.vialis.net/adopter-les-eco-reflexes>



ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL

VIALIS S'ENGAGE AVEC **écowatt**.

SUIVEZ LA MÉTÉO DE L'ÉLECTRICITÉ POUR ÊTRE INFORMÉS D'ÉVENTUELLES COUPURES.

➡ RENDEZ-VOUS SUR **MONECOWATT.FR**

ET **COUPURES-EXCEPTIONNELLES.VIALIS.NET**

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• > 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

INAUGURATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES



Afin de favoriser le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, Territoire d'Énergie Alsace (TEA) a financé l'installation de 7 bornes de recharge rapide dans le département du Haut-Rhin.

Nous remercions TEA d'avoir choisi Wintzenheim dans ce maillage départemental.

Le coût annuel d'exploitation de cette borne est estimé à 4 000 €.

Le montant des travaux et du matériel est supérieur à 40 000 €.

LE CLUB DE TAROT A UN NOUVEAU CHAMPION DE FRANCE !

Christian Schweitzer est devenu champion de France individuel des seniors le 15 septembre 2022 à Portes-les-Valence.

A l'issue d'une compétition acharnée réunissant 196 joueurs venus de la France entière, qui s'est déroulée sur 4 jours dans la Drôme, le pétillant président du club de tarot de Wintzenheim a été sacré champion de France. Au fil des 4 manches il a su consolider son avance initiale, avec fermeté, persévérance et en faisant preuve de stratégie.

Le club a chaleureusement félicité son vainqueur, renouant ainsi avec la tradition des champions venus de Wintzenheim, que la pandémie n'aura pas interrompue.



Le club est ouvert à tous les joueurs souhaitant apprendre les stratégies du jeu de tarot, les mardis soirs à la salle Tomi Ungerer (face au parking du centre Leclerc de Wintzenheim). Les entraînements commencent à 19h45, et sont assurés par plusieurs champions de France dont Christian Schweitzer, mais aussi Gilles Syda, David Marchand et Serge Jakob.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE : « LE GROS LOT GAGNÉ A WINTZENHEIM !!! »

Oui ! Vous avez bien lu ... En 1934, le gros lot de la Loterie Nationale a été gagné à Wintzenheim ! Et peut-être vous arrive-t-il de croiser l'un ou l'autre descendant des heureux gagnants dans votre vie de tous les jours !

Créé en 1933 pour venir en aide aux Invalides de Guerre et aux victimes de calamités agricoles, la « Loterie Nationale » - aujourd'hui « La Française des Jeux » - a tout de suite connu un énorme succès populaire qui ne s'est pas démenti jusqu'à nos jours.

C'est donc avec une certaine frénésie que quatre copains de Wintzenheim se laissent gagner par la fièvre du jeu... Ils décident, à quatre, d'acheter un billet. Si le billet devait s'avérer gagnant, le partage se fera de façon strictement équitable. Le 21 mars 1934, Dame Fortune est de la partie et le petit groupe remporte le gros lot soit 1 000 000 de francs, oui, un million de francs !! Une vraie fortune qui sera partagée entre les quatre joueurs !

Chacun des joueurs touchera la somme de 250 000 francs. Ils achèteront chacun un terrain, feront construire chacun une maison.

Les gagnants de 1934 connaîtront des fortunes diverses mais les quatre maisons témoignent toujours de ce jour de chance. Lors de vos promenades dans Wintzenheim vous pourrez peut-être les repérer ici ou là ! Elles sont construites sur le même plan, et leur soubassement est en granit.

Sources : Wikipédia/ Les Echos 2011- Florence Renard/DNA mars 1934/Témoignages d'habitants de Wintzenheim.

Société d'Histoire de Wintzenheim - M-Claude Isner

LA MUNICIPALITÉ RECHERCHE DES BÉNÉVOLES POUR FAIRE VIVRE SES RELAIS LECTURE

Créons ensemble ! 

Relais lecture : Recherche bénévoles

Vous disposez d'un peu de temps ?
Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture ?
Vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune ?
Vous êtes à la recherche de contacts enrichissants ?

Inscrivez-vous auprès de la mairie au
03 89 27 94 93

Ville, vignoble et campagne
Service Communication et Programmation culturelle la mairie de Wintzenheim
03 89 27 94 93
www.mairie-wintzenheim.fr

La ville de Wintzenheim a un projet de relais lecture à Wintzenheim-centre et Logelbach, relais qu'elle souhaite pouvoir ouvrir au public au printemps 2023. A ce titre, elle recherche toujours des bénévoles pour faire vivre ces relais.

En tant que bénévole, vous participerez à la vie du relais grâce à des activités variées : découvrir et partager un ouvrage, accompagner les petits et les grands dans leurs recherches, proposer des animations autour du livre en fonction de vos centres d'intérêt, accueillir de nouveaux lecteurs et échanger ensemble...

Vous disposez d'un peu de temps ? Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture ? Vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune ? Vous êtes à la recherche de contacts enrichissants ? Alors, pourquoi pas vous ?

**Si vous êtes intéressé ou pour obtenir plus de renseignements
veuillez contacter la mairie au 03 89 27 94 93
ou par mail à mrinoldo@mairie-wintzenheim.fr**

L'Association St-Vincent-de-Paul de Wintzenheim



Pour les personnes qui ne connaissent pas l'association St-Vincent-de-Paul, il s'agit d'une association locale reconnue d'utilité publique, située à Wintzenheim, qui couvre également Logelbach et La Forge.

Sa mission se situe auprès des personnes en situation de précarité matérielle et financière mais aussi auprès de personnes qui sont dans des situations sociales très difficiles.

L'association leur apporte une écoute, une présence, un coup de pouce financier et souvent elle intervient en partenariat avec le pôle médicosocial et le CCAS de la commune.



Elle rend également visite aux personnes esseulées qui sont en souffrance et qui l'appellent, en leur apportant un moment de dialogue et de partage.

Deux fois par an, à Noël et à Pâques, elle offre un petit cadeau aux personnes âgées de la commune de Wintzenheim qui résident dans les EHPAD des alentours.

Cette année, elle a eu le plaisir d'offrir une journée

récréative au Parc du Petit Prince aux familles qu'elle a soutenues, mais également aux enfants ukrainiens réfugiés dans le secteur de Wintzenheim.



Si St-Vincent-de-Paul a encore aujourd'hui la possibilité de mener toutes ces actions c'est grâce à la générosité de leurs donateurs, c'est grâce à vous !

Et comme chaque année, une campagne d'appel à dons est lancée, vous pouvez dès à présent adresser vos dons :

- Par chèque à : SSVP 19, rue Clemenceau 68920 WINTZENHEIM
- Par virement : CCM Vignoble et Châteaux IBAN : FR76 1027 8032 6000 0152 1404 022 BIC: CMCIFR2A

Cette année, St-Vincent-de-Paul a été présente au marché de Noël de Wintzenheim pour vous rencontrer !

Si parmi vous il y a des personnes qui ont un peu de temps et qui souhaitent rejoindre l'association, vous êtes les bienvenus !

La présidente Christine SCHILDER et toute son équipe vous souhaitent une bonne année 2023 !

France Services

Depuis février 2022, l'espace France Services a ouvert ses portes à Colmar.

Ainsi, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires.

Sont instruites : les démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite, la sécurité sociale, la justice ou l'emploi... Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France Services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État .

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus,
- j'établis ma pré-demande de mon permis de conduire ou ma carte d'identité/passeport,

- je demande une aide (allocation logement, RSA),
- je cherche un emploi,
- je cherche à rembourser mes soins,
- je prépare ma retraite,
- je fais face à un litige ou un conflit,
- j'attends un enfant.



France Services : 5A rue de Zurich 68000 Colmar sur rendez-vous au 03 68 32 11 50.

Les grands anniversaires

Âge	Naissance	Nom	Prénom
100 ans	01/11/1922	PILOTTE/MAURER	Thérèse
97 ans	12/06/1925	KESSLER/KLOSS	Madeleine



97 ans de Mme Madeleine KESSLER/KLOSS



100 ans de Mme Thérèse PILOTTE/MAURER

Entretien du cimetière : ce qu'il faut savoir...

En application du Code Général des Collectivités Territoriales : « le maire assure la police des funérailles et des cimetières » et « le maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières ».

Ainsi, le maire fait exécuter l'ensemble des opérations nécessaires au bon entretien des parties publiques du cimetière, comme par exemple les allées.

Une sépulture donne lieu à la signature d'une concession avec la famille. La tombe est donc considérée comme une propriété privée dont l'entretien relève uniquement de son seul propriétaire, le concessionnaire. En effet, le Maire ne peut demander aux services municipaux d'intervenir sur une propriété privée et ne peut en conséquence faire réaliser des travaux de quelque sorte que ce soit.

L'entretien général, la conservation, voire la restauration des tombes sont à la charge de leur propriétaire qui doit les maintenir en bon état de propreté et de solidité. Cela suppose que le nettoyage, l'entretien des végétaux et des éléments d'ornementation sont réalisés par le propriétaire.

Le nettoyage des sépultures permet aussi de maintenir la sécurité des monuments funéraires et contribue également à un environnement harmonieux nécessaire pour un cimetière.

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, vous êtes invités à contacter le service Accueil et Formalités administratives de la mairie au 03 89 27 94 94.



Fête de aînés

La prochaine fête des aînés se déroulera le samedi 25 mars 2023 au gymnase Tomi Ungerer de Logelbach. Les aînés conviés, sont ceux nés avant le 31/12/1948 et domiciliés dans la commune.

Les modalités d'inscription seront communiquées dans la prochaine Gazett'Infos en février 2023.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit. Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. L'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Veillez vous rendre au service Accueil et Formalités administratives de la mairie avec les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile.

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement dont aucun duplicata ne peut être fourni.



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Depuis septembre 2022, le service Accueil et Formalités administratives de la commune s'est doté d'un service de rendez-vous en ligne afin d'optimiser les rendez-vous de dépôt. Ainsi, le temps téléphonique libéré permet aux agents d'instruire davantage de dépôts de dossiers de carte d'identité et passeport.

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit de vous connecter sur le site de la mairie de Wintzenheim sans aucune inscription préalable :

<https://www.ville-wintzenheim.fr/> ; puis cliquez sur l'icône services et démarches.

Pour rappel, le retrait des cartes d'identité et passeport s'effectue sans rendez-vous. Veuillez penser à rapporter votre ancien titre le cas échéant.

Noces de Diamant (60 ANS)

Date de mariage Noms du couple

20/07/1962 RIETTE Jean-Paul/ VOINSON Paule

Noces de d'Or (50 ANS)

Date de mariage Noms du couple

29/07/1972 WACKERMANN Jean-Louis / EPPINGER Colette



Noces d'or des époux WACKERMANN

ÉTÉ 2022 : UNE SÉCHERESSE INÉDITE



La sécheresse de 2022 a touché de nombreuses communes en Alsace. Cette situation résulte d'un déficit pluviométrique dès l'hiver 2021/2022, qui s'est poursuivi par un printemps et un début d'été marqués par de faibles pluies, associé à plusieurs vagues de chaleur importantes qui ont contribué à assécher les sols. Cette sécheresse est à la fois pluviométrique (déficit le plus important après celui de 1976), agricole (la plus importante depuis 1958) et hydrologique (les nappes phréatiques étaient à des niveaux bas).

Les conséquences de cette situation se sont traduites par des incendies dans certaines régions de France. L'agriculture a été affectée du fait de la sécheresse des sols mais aussi par les interdictions d'irrigation qui en ont résulté.

La gestion de cet événement par la préfecture s'est concrétisée par la surveillance puis le déclenchement d'alertes suivies d'arrêtés préfectoraux de restrictions temporaires des usages de l'eau. Un premier arrêté, pris le 13 juillet, mettait notre commune, comme d'autres communes en situation d'alerte, restreignant l'usage de l'eau. À savoir :

- Arrosage limité dans la journée de 10h à 20h, pour les potagers, les massifs floraux, les espaces verts, le stade,
- Interdiction de remplissage des piscines,
- De lavage des véhicule (hors station de lavage).

De ce fait, la décision communale a été de faire retirer certaines jardinières par le service des espaces verts.

Un second arrêté du 21 juillet (alerte renforcée) limitait en supplément des autres restrictions le temps d'arrosage, interdiction d'arroser entre 08h à 20h.

Cette nouvelle situation a contraint l'équipe des espaces verts à réduire les tours d'eau pour les arrosages, nous avons pu, grâce à l'équipe, maintenir tant bien que mal les plantations sachant que la priorité de la municipalité était de sauver les plantes pérennes (arbres, arbustes et plantes vivaces). Les récupérateurs d'eau ont pu nous aider à maintenir l'arrosage des plantes.

Un troisième arrêté préfectoral du 3 août a placé notre commune en crise, avec comme interdiction :

- D'arroser, les massifs floraux, (y compris, les jardinières de plantes annuelles), les pelouses (publiques et privées), le stade,
- De remplir les fontaines publiques, les piscines,
- De limiter l'arrosage des potagers (goutte à goutte ou arrosoir),
- De laver des véhicules (hors station de lavage).

La commune a décidé de respecter les arrêtés par solidarité envers les communes plus défavorisées. Cette situation sans précédent, nous oblige à revoir notre conception du fleurissement annuel et de l'implantation des espaces verts, dans un contexte où cette situation risque de se reproduire les années suivantes. Les conséquences sur les arbres ne sont pas anodines et se traduisent par, une :

- Absence de mise en réserve,
- Croissance limitée,
- Chute prématurée des feuilles.

Invitée de France Inter le mardi 30 août, la ministre de la Transition énergétique affirmait que l'été 2022 serait « *probablement le plus frais que vous allez vivre dans les 20 prochaines années* ». Cet événement suscite de nombreux questionnements sur les sécheresses à venir, les moyens pour les anticiper et pour y faire face. Des polémiques interviennent notamment sur les piscines, l'arrosage de terrains de sport, des golfs. Dans ce cadre, le gouvernement engage à l'automne des réflexions pour l'élaboration du troisième plan d'adaptation au changement climatique.

RAPPEL SUR LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

L'incinération des déchets de taille des végétaux à l'air libre est interdite en zone urbaine toute l'année, ainsi que dans les zones péri-urbaines et rurales lorsqu'il existe pour la commune un système de collecte et/ou des déchetteries. Ces interdictions sont spécifiées par le règlement sanitaire départemental article 84 (déchets verts) et par le Code de l'Environnement article 541 et suivants.

En ce qui concerne les résidus agricoles, des dispositions particulières peuvent échapper au règlement sanitaire départemental et au code de l'environnement, sous certaines conditions :

- Une demande doit être faite au service de la préfecture pour des raisons agronomiques ou sanitaires (articles D615-47 et D681-5 du Code rural et de la pêche maritime).
- Uniquement à certaines heures de la journée.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de nuisance pour le voisinage, de pollution:

- De troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, sources d'émissions importantes de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

- Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides.

- Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Le changement des habitudes liées au brûlage à l'air libre des déchets verts est crucial pour la qualité de l'air et pour la santé.

INFOS EN BREF

Les effectifs des écoles

École maternelle Les Nénuphars : 87 élèves,
 École maternelle Arc-en-ciel : 97 élèves,
 École élémentaire Les Cèdres : 125 élèves,
 École élémentaire La Dame Blanche : 220 élèves dont 24 ULIS.

Un total de 529 enfants fréquente les établissements scolaires, maternelles et élémentaires, de la commune.

Une 4^{ème} classe a été ouverte à l'école Les Nénuphars. Même si elle ne sera sans doute pas pérenne, elle a été meublée avec du mobilier en stock et du matériel pédagogique a été acheté pour un montant de 1 000€.

Transport scolaire

Deux bus assurent ce service à Wintzenheim-centre pour les élèves dont le domicile est éloigné de l'école : un en direction de Colmar, l'autre en direction de La Forge.

Le nombre d'enfants inscrits est de 44 pour La Dame Blanche et 17 pour l'Arc-en-Ciel.

Une ATSEM est présente dans chaque bus afin d'encadrer les élèves de l'école maternelle.

Achats et travaux

Le budget « fonctionnement » alloué aux écoles inclut l'achat de fournitures scolaires, de livres pour la BCD et autres (42€ par élève d'élémentaire et 28€ par élève de maternelle), ainsi que les entrées dans les piscines pour les élémentaires, les transports pour certaines activités telles ces sorties piscine ou autres selon l'école, une classe verte par école élémentaire (1 500€/école). S'y ajoutent les charges et entretien courants (ATSEM et agents assurant le ménage, eau, électricité, chauffage, réparations, ...).

Le renouvellement des ordinateurs des enseignants et dans les salles informatiques des élémentaires ainsi que l'équipement en vidéoprojecteur interactif (VPI) ou équivalent pour les maternelles se poursuit. A ce jour, 17 625€ ont été investis pour l'année civile en cours. Un VPI est en panne et sera remplacé (3 600€).

Chaque année, il est prévu la rénovation d'une salle de classe par école (coût : 6 500€) et un budget de 20 000€ pour le renouvellement du mobilier scolaire des écoles.

Les toilettes situées dans l'aile ouest des Nénuphars ont été rénovées pour un montant de 30 000€ et des volets extérieurs posés sur le bâtiment est de l'école Arc-en-Ciel.

Les espaces extérieurs ne sont pas oubliés.



Classe rénovée à l'école Les Cèdres

L'Espace d'Animations Arthuss (EAA)

A ce jour, environ 69 jeunes fréquentent l'EAA (56 garçons et 13 filles) avec en moyenne une douzaine de jeunes par soir. Les mercredis et samedis, le taux de fréquentation est plus important. L'âge moyen des jeunes est de 11 à 15 ans, quelques jeunes de 16-17 ans viennent plus particulièrement lors de sorties. Les activités sont multiples et adaptées en fonction des demandes. Une fois par mois environ, une sortie est organisée le samedi.

Pendant les vacances scolaires, l'EAA est ouvert en journée et offre un programme attractif. Ainsi, aux vacances de la Toussaint, l'EAA accueillait en moyenne 22 jeunes par jour avec 3 activités phares :

- Une sortie à Big Little (trampoline park) 30 jeunes,
- Une journée « little driver » pour conduire une vraie voiture (28 jeunes),
- Une journée avec un freestyler de foot (28 jeunes).

Cette année, ils ont participé au marché de Noël de Wintzenheim avec vente de bricolages, de kits gourmands, de savons et de porte-clés rubans.

Une redécoration du couloir de l'EAA (graffitis imaginés par les jeunes et créé par Mickaël Furstenberger artiste « White caviar » est prévue pour l'année 2023 qui sera l'année des 10 ans de l'Arthuss. Une soirée anniversaire sera programmée avec une rétrospective sur les 10 dernières années.

Le périscolaire

La ville de Wintzenheim en a délégué la gestion aux PEP Alsace.

Nombre d'enfants accueillis à Wintzenheim : Matin : 8, midi : 130, soir : 73.

Nombre d'enfants accueillis à Logelbach : Matin : 4, midi : entre 79 et 89, soir : entre 30 et 38.

Multi accueil Pom' de Reinette

Le taux d'occupation des 43 berceaux est optimisé, mais les demandes sont bien supérieures au nombre de places disponibles. Le personnel est stable. Les usagers sont satisfaits de ce service, tant au niveau de la prise en charge des enfants qu'aux activités et moyens de communication proposés.

La délégation de ce service public est renouvelable au 1^{er} janvier 2023.



A la crèche, quand il fait humide, je mets une combinaison imperméable pour sortir !

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12/05/2022

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2022
- Approbation de la modification n°3 du PLU
- Primes aux candidats et indemnisation des membres qualifiés dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la route de Colmar
- Fixation du nombre de représentants du CST dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022
- Subvention exceptionnelle à l'association - groupe folklorique Coracao do Minho
- Informations
 - Autorisations d'urbanisme
 - Manifestations
 - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

SÉANCE DU 23/06/22

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du pv de la séance du conseil municipal du 12 mai 2022
- Rapport d'activité 2021 du délégué Pep Alsace pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire et d'accueil de loisirs
- Rapport d'activité 2021 du délégué Enfance pour Tous pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil
- Approbation de l'actualisation de la TLPE
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrable - budget principal ville de Wintzenheim
- Approbation de la convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 juillet 2022
- Approbation de la convention de délégation de la gestion opérationnelle du ramassage scolaire des écoles Dame Blanche et Arc-en-Ciel de Wintzenheim
- Approbation de la convention de gestion de la viabilité hivernale entre Wettolsheim et Wintzenheim
- Approbation de la convention d'occupation d'un terrain appartenant à la SNCF pour la création d'un parking public
- Renouvellement de l'engagement à la certification PEFC
- Motion concernant le site du Lindanesur le diagnostic, les travaux et la destination
- Informations
 - Autorisations d'urbanisme
 - Manifestations
 - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

SÉANCE DU 22/09/22

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022
- Rapport d'activité 2021 de Territoire d'Énergie Alsace
- Subvention exceptionnelle au Bretz'elles des sables
- Subvention exceptionnelle à l'association 5e Avenue
- Modification de la demande de fonds de concours pour les travaux d'aménagement du Parc Acker
- Débat sur le règlement local de publicité (RLP)
- Approbation de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ADS
- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour les prestations de travaux relatifs à l'aménagement de la rue Feldkirch
- Approbation de la convention d'utilisation du COSEC par l'espace d'animation Arthuss
- Approbation de la convention avec Haies Vives d'Alsace pour la création d'une continuité écologique le long de la RD 417 à La Forge
- Approbation de la modification des horaires d'ouverture des services de la mairie
- Engagement de la commune sur le projet de construction d'une gendarmerie
- Informations
 - Autorisations d'urbanisme
 - Manifestations
 - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

SÉANCE DU 24/11/22

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du pv de la séance du conseil municipal du 22.09.22
- DOB du budget principal 2023 de Wintzenheim
- DOB 2023 du budget annexe de la RMACTW
- DOB 2023 du budget annexe de la gendarmerie
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Admission en non valeur de créance irrécouvrable - budget principal
- Subvention exceptionnelle à l'association Karaté Club
- Approbation de l'avenant n°2 pour la révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2023 avec le groupement conjoint CNP assurance et SOFAXIS
- Approbation de la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 68
- Rapport d'activité 2021 de Colmar Agglomération
- Dissolution du Syndicat Mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'installation d'équipements complémentaires de vidéo-protection
- Demande de modification du montant de la subvention sollicitée auprès de la CEA pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaire
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre
- Demande d'une subvention auprès de la CEA pour la création de deux relais-lecture
- Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la création de deux relais-lecture
- Informations
 - Autorisations d'urbanisme
 - Manifestations
 - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Parole aux groupes

GROUPE "VIVRE WINTZENHEIM AVEC AMBITION ET RÉALISME"

2022, UNE ANNÉE INTENSE EN TRAVAUX

Un proverbe espagnol dit « *Silence bien gardé, vaut mieux que parole mal lâchée* ». Il est primordial de construire ensemble le bien-vivre dans notre collectivité, mais la pandémie aura quelque peu perturbé les échanges avec nos concitoyen(ne)s. Fort heureusement nous disposons de moyens suffisants pour informer nos habitants : Facebook, Instagram, le site de la ville, mais aussi PanneauPocket, panneaux électroniques ou journaux. Nous invitons également nos citoyennes et citoyens à s'exprimer lors de nos réunions de quartiers où nous présentons nos réalisations et nos projets. Ces derniers font l'objet d'une concertation avec les utilisateurs ou principaux concernés. 2022 aura déjà été une année très riche en travaux comme détaillée dans la rubrique Urbanisme. Fin 2022 a débuté en lieu et place de l'ancien presbytère le chantier de construction d'un périscolaire et cantine scolaire tant attendu par les parents d'élèves, avec à l'étage les bureaux de la communauté de paroisses. Pour le réaménagement de la route de Colmar à partir du giratoire d'Auchan jusqu'à la RD83, un jury s'est réuni le 12 octobre et a retenu trois candidats qui vont concourir. La construction d'une nouvelle gendarmerie est toujours à l'étude. Notre groupe a abordé le nouveau

mandat avec un programme réfléchi et s'efforce de le respecter malgré la conjoncture défavorable.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023, pour une vraie bonne année !

Pour le Groupe : Denis ARNDT

Membres du groupe : Serge NICOLE, Daniel LEROY, Lucette SPINHIRNY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique SCHAFFHAUSER, Dominique HEROLD, Carine NÄGL, Ludovic CAMPITELLI, Marie-Jeanne BASSO, Isabel FREUDENREICH, Luca BASSO, Clara BEAUFRAND, Sébastien LIGIBELL, Mireille WEISS, Emmanuel AQUINO, Nathalie PEREZ GABIER, Benoît FREYBURGER, Daniel OUGIER, Jean-Marc KEMPF, Sandrine MEYER, Alexis STRUSS, Danièle ARNOLD

CORINNE BUEB, CONSEILLÈRE MUNICIPALE INDÉPENDANTE

Texte non fourni.

GROUPE "WINTZEN'AIME POUR VOUS, AVEC VOUS"

Les années passent, et rien ne change...

Toujours pas de discussion, pas de concertation, peu de réflexion en amont des projets, toujours autant de passage en force des décisions sans réels débats, démontrant le peu de respect envers les conseillers municipaux majoritaires ou minoritaires et par là même des habitants.

Triste Wintzenheim, peu ou pas d'illuminations de Noël des rues, démolition du patrimoine, endettement record, règles de circulation incompréhensibles, horaires d'ouverture de la mairie restreints au détriment du service public.

Pour l'esprit de Noël, nous sommes heureux du maintien du marché de Noël de Wintzenheim-centre et même cette année de l'ouverture de celui de Logelbach.

Pour 2023, nous espérons une réelle végétalisation de l'espace public et enfin une maîtrise des budgets.

Très belle année 2023 à toutes et à tous.

Pour le groupe : Claude KLINGER-ZIND

Membres du groupe : Claude KLINGER-ZIND, Christelle OHRESSER, Dominique CHERY, Jean-Marie MULLER

La loi 2002-276 relative à la Démocratie de Proximité votée au Parlement et promulguée le 27-02-2002 prévoit que lorsqu'une commune diffuse un bulletin d'information, un espace doit être réservé à l'expression des groupes d'élus représentés au sein du Conseil Municipal. Dans le cadre de l'application de cette loi, le Conseil Municipal de Wintzenheim, lors de la séance du 11-04-2014 a adopté les modalités de l'espace d'expression pour ses groupes. Les avis et les idées exprimés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

Sorties

04.01 à 20h **CONCERT DE NOUN, «ROCK THE VIOLIN!»**
Auditorium de l'Arthuss

06.01 à 20h **CONCERT DE L'ÉPIPHANIE**
de la chorale Laurentia
Eglise Notre-Dame de l'Assomption à Logelbach

11.01 à 15h **INAUGURATION DU PONT DE
LA RUE HIRN À LOGELBACH**
Rue Hirn à Logelbach

01-17.02 **EXPOSITION « UNE SI BELLE VALLÉE »**
Par Bernadette Lips
Hall de l'Arthuss

01.02 à 20h **CONCERT JAZZ DE TIMBER MEN STOMPERS**
Auditorium de l'Arthuss

15.02 à 15h **CINÉ-CONCERT JEUNE PUBLIC
« THE BEAR »**
Auditorium de l'Arthuss

22.02 à 15h **SPECTACLE JEUNE PUBLIC
« GRÉTALA ET LA DÉESSE DE LA WORMSA »**
à 20h **SPECTACLE TOUT PUBLIC
« GRÉTALA ET LA DÉESSE DE LA WORMSA »**
Auditorium de l'Arthuss

25-26.02 **BROCANTE**
Halle des Fêtes

Commémorations

02.02 **COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION**
Monument aux Morts de Wintzenheim

Solidarité

05.02 **DON DU SANG**
de 16h à 19h30 Salle Laurentia

MAIRIE DE WINTZENHEIM

28 rue Clemenceau 68920 Wintzenheim
Tél. : 03 89 27 94 94 Fax : 03 89 27 94 95
E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr
Site web: www.ville-wintzenheim.fr
Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars :
Lundi : 8h-16h
Mardi : 8h-14h30
Mercredi : 8h-16h
Jeudi : 8h-16h30
Vendredi : 8h-12h

MAIRIE-ANNEXE DE LOGELBACH

2 rue de la Gare 68124 Logelbach
Tél. : 03 89 30 22 15 Fax : 03 89 27 19 69
E-mail: mairie.annexelogelbach@mairie-wintzenheim.fr
Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars :
Jeudi 13h-16h30

URGENCES

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Gendarmerie de Wintzenheim
6 rue Clemenceau - Tél. : 03 89 27 01 52

POLICE MUNICIPALE ET OBJETS TROUVÉS

Tél : 03 89 27 94 97
E-mail : police@mairie-wintzenheim.fr

DÉFIBRILLATEURS

Deux appareils sont installés dans la commune :
- l'un à l'entrée de la mairie rue Clemenceau à Wintzenheim-centre
- l'autre à l'entrée de la salle Ungerer rue Herzog à Logelbach.

Ces appareils sont conçus pour vous guider lors de leur utilisation.

GAZ

Notre commune est desservie par Vialis pour Wintzenheim et Logelbach (GRDF pour La Forge): 03 89 24 60 60 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Urgence 24h/24 : 0 800 00 68 00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

COLMARIENNE DES EAUX

Tél. : 03 89 22 94 50 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Urgence 24h/24 : 0 820 320 332.

ENEDIS

Tél. : 09 69 39 33 04 du lundi au samedi de 8h à 21h. Dépannage : 09 726 750 68.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Téléphoner à la mairie aux heures d'ouverture.

URGENCES RMACTW

Du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h - Mairie –Service technique : 03 89 27 94 92 ou 03 89 27 94 98
En dehors de ces horaires, veuillez contacter Full Connect : 03 89 73 17 80

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte en est assurée
- le lundi pour les bio déchets
- le jeudi pour les déchets traditionnels
Si le jour de collecte est férié, le ramassage se fera le lendemain.

RAPPEL : Toute l'année, les poubelles doivent être enlevées de la voie publique, au plus tard le soir du jour de la collecte.

Les sachets destinés aux bio déchets peuvent être retirés à la mairie, au Service Technique, aux heures d'ouverture.

Pour tout renseignement (échange, commande, remplacement ou retrait des récipients, collecte non assurée, etc...), il convient de contacter le Service de Gestion des Déchets aux Ateliers Municipaux, avenue de la Foire aux Vins 68000 COLMAR tél.: 03 89 23 62 62.

DÉCHETTERIES

Pour les particuliers, ces centres acceptent gratuitement tous les déchets autres que les ordures ménagères apportés par petite remorque ou voiture.

Horaires d'ouverture de la déchetterie «Europe» :

- d'avril à septembre, du lundi au samedi de 9h à 19h ; le dimanche de 9h à 12h30.
- d'octobre à mars, du lundi au samedi de 9h à 18h ; le dimanche de 9h à 12h30.

Les jours fériés, consultez la presse locale.

Numéros de téléphone utiles :

- déchetterie Ladhof 03 89 23 65 30
- déchetterie Europe 03 89 27 50 93

**Pensez à emporter votre carte d'accès
aux déchetteries**

COLLECTE DE VERRE ET PAPIER

Des conteneurs sont disposés en divers endroits de la commune. Les bouteilles en plastique d'huile ménagère ou moteur ne sont pas collectées.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Une collecte permanente est en place à la déchetterie du Ladhof. Munissez-vous de votre carte !

SERVICE SOCIAL**Pôle gérontologique**

concerne les personnes de plus de 60 ans
2 rue Jean Matter 68140 MUNSTER
Sur RDV :
Tél. : 03 89 30 23 16
Fax : 03 89 77 47 03
E-mail : gerantomunster@cg68.fr

Centre médico-social

19 rue Clemenceau
68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 05 98

LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES**À Wintzenheim**

École Maternelle "Arc-en-Ciel"
1 rue Aloyse Meyer - Tél. : 03 89 27 34 11
Directrice : Mme KEMPF

École élémentaire "La Dame Blanche"
Rue des Remparts - Tél. : 03 89 27 49 02
Directeur : M. JARDY

À Logelbach

École Maternelle "Les Nénuphars"
9 rue Herzog - Tél. : 03 89 27 30 11
Directrice : Mme KOHLER

École élémentaire "Les Cèdres"
9 rue Herzog - Tél. : 03 89 27 03 17
Directrice : Mme MIDON

LE COLLÈGE PRÉVERT

15 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 02 03
Principal : M. WEISS

LA CRÈCHE "POM' DE REINETTE"

9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 09 54 29 15 57
Directrice : Mme MANROUBIA

LE PÉRISCOLAIRE "LA RÉCRÉATION"

11 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 28 23
E-mail : larecreationwintz@orange.fr
Responsable : M. LUCIANI
9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 03 89 87 33 81
E-mail : larecreationlog@orange.fr
Directrice : M. BOEHM

LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S OU R.A.M. - COSEK

Rue Aloyse Meyer 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 25 40
E-mail : ram.sivom@sivom-wintzenheim.fr
Responsable : Mme LECONTE



Serge NICOLE,
maire de Wintzenheim,
et l'ensemble de l'équipe municipale
vous souhaitent une excellente année

2023